

Communiqué de presse

Embargo 20h00

Comptes 2019 : la Ville de Morges affiche moins de déficit que prévu

Morges, le 8 avril 2020. Un déficit de CHF 8.3 millions, c'est ce qu'avait budgétisé la Ville de Morges pour l'exercice 2019 : finalement, celui-ci se limite à CHF 4,3 millions. Le point positif ? Les impôts des personnes morales et physiques rapportent plus que prévu. Le point négatif ? Les entrées supplémentaires sont largement absorbées par les charges cantonales, notamment la facture sociale. Quant aux dépenses maîtrisables, elles se situent à CHF 0,6 million inférieures au budget.

Par ailleurs, 2019 est une année active en ce qui concerne les investissements : les dépenses s'élèvent à CHF 17 millions. Celles-ci sont financées, par un nouvel emprunt - le moment étant favorable - de CHF 10 millions et par une capacité d'autofinancement qui s'élève à CHF 9,6 millions. La dette de la Ville, elle, reste sous contrôle et passe à CHF 53 millions.

Pour ce qui est des charges de fonctionnement, elles se montent à CHF 145 millions, soit une augmentation de CHF 12,3 millions par rapport à l'exercice 2018. La raison ? Comme d'autres communes vaudoises, Morges est confrontée année après année à un problème : l'une des augmentations principales des dépenses est systématiquement en lien avec la facture sociale et la péréquation pour un montant, cette fois-ci, de CHF 4,1 millions.

Cette situation met en lumière la nécessité de redéfinir les équilibres financiers entre le Canton et les communes s'agissant de la facture sociale.

En ce qui concerne l'aspect fiscal, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques progresse de CHF 2,8 millions par rapport au budget. Quant à l'impôt sur les personnes morales, son bénéfice se monte à CHF 5,0 millions.

La Ville, c'est à souligner, a une forte capacité financière en comparaison des autres communes : elle se situe dans le 30% ayant le point d'impôt par habitant le plus élevé.

Le constat pour 2019 ? Morges assure ses investissements, commence à lever le rideau sur ses grands projets, voit ses recettes fiscales augmenter et contient ses charges maîtrisables tout en assumant ses prestations communales. Aucun doute : il est temps que les associations de communes et que les Autorités cantonales s'entendent sur un nécessaire rééquilibrage financier.

La Municipalité

Morges, le 8 avril 2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Mme Mélanie Wyss, municipale Finances et promotion économique, +41(0)78 881 48 70

M. Cyril Horisberger, chef de service Finances et promotion économique, +41 (0)79 386 69 27
